



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**

**Section spécialisée de la normalisation
des fruits et légumes frais**

Soixante-septième session

Genève, 13-15 mai 2019

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire

Révision des normes : figes fraîches

**Observations de Freshfel Europe – Norme pour les figes
fraîches****Communication du secrétariat**

Les observations suivantes, qui ont été soumises par Freshfel Europe, seront examinées par la Section spécialisée.

Le présent document a été établi conformément à la section II c) du document ECE/CTCS/2017/10 et à la section VII a) du document ECE/CTCS/2018/2.

Freshfel Europe a été approché par ceux de ses membres qui font commerce de figes à l'échelle internationale. Dans la plupart des cas, ses membres sont heureux de pouvoir appliquer la norme CEE-ONU qui exige que le calibre des figes soit indiqué. Selon la norme CEE-ONU, le calibre est déterminé par le diamètre et indiqué en millimètres.

Dans le commerce international, il est également habituel de déterminer le calibre selon le poids et de l'indiquer en grammes (poids minimal et maximal des fruits).

Par conséquent, inclure la possibilité de déterminer le calibre des figes selon le poids simplifierait le conditionnement (et l'étiquetage) dans le commerce international des figes fraîches.

